



Flash info N° 29

Négociation temps de travail AVS des mensuels

Où en sommes-nous ?

Septembre 2023

La négociation du temps de travail des mensuels AVS imposée par la dénonciation de la Direction des accords des ex-sociétés TAV, TED, LCD et T&S (voir Flash info N°22 disponible sur notre site CFDT) a commencé début juillet. La CFDT avait demandé au préalable à la Direction, une présentation des besoins opérationnelles actuels afin de les prendre en compte lors de la construction de ses propositions.

Malheureusement cette présentation nous a laissé « bouche bée » tant les demandes furent surprenantes de par l'écart avec les acquis sociaux des salariés contenus dans l'ensemble des accords dénoncés.

La CFDT toujours constructive, souhaitant converger vers un projet d'accord innovant et préservant les intérêts de tous a proposé :

- Trois modes d'organisation différents sur une base de 35h hebdomadaire à la direction (en construction et à affiner) :
 - ✓ **La semaine de 4 jours** avec possibilité du choix par le salarié du jour non travaillé entre le lundi, mercredi et vendredi (8h30/jour soit 34h par semaine payées 35h sans RTT)
 - ✓ **La semaine de 4,5 jours** (4 jours à 8h30 + ½ journée de 4h soit 38h par semaine donnant droit à 18 jours de RTT)
 - ✓ **La semaine de 5 jours :**
 - Base 35h (38h réparties dans la semaine avec 18 jours de RTT)
 - Base 34h65 (37h65 réparties dans la semaine avec 18 jours de RTT)
- Sur la base du temps de travail flexible proposé par l'accord Groupe pour les CSP Cadre, nous souhaitons **laisser la possibilité aux salariés mensuels** de rallier l'une des deux références existantes chez AVS :
 - Passage de 34h65 à 35h augmentation du salaire de base de +2%
 - Passage de 35h à 34h65 diminution du salaire de base de -1,1%
- **L'ensemble des autres mesures de nos accords reste inchangé (horaires variables, temps maximum de travail, modalités des poses de RTT, etc...)**

Malheureusement dès la réunion suivante (la 3^{ème}) le projet d'accord présenté par la direction, balaie d'un revers de main l'ensemble de nos propositions en collant au plus près des demandes des opérationnels. Face à une telle « régression sociale digne de l'époque de Germinal », la Direction toujours campée sur ses positions (5^{ème} réunion) met la CFDT dans une impasse.

La CFDT a rappelé à la direction que dans une négociation la volonté d'aboutir doit être le fil conducteur !

Sachant que si aucun accord est négocié d'ici la fin de l'année, la loi s'appliquera dans son plus simple appareil (35h hebdomadaire sans RTT, perte des horaires variables, etc...)

Est-ce la volonté de la Direction ?

Dans l'intérêt de la société Thales AVS France, la CFDT continuera à faire évoluer ses propositions pour démontrer à la Direction que l'innovation sociale à travers ses salariés n'est pas incompatible avec celle de nos produits !

